



COMMUNE D'AVULLY

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 6 JUIN 2011

SEANCE EXTRAORDINAIRE – PROCES-VERBAL N°215

Présidence:	M.	Daniel	Fuchs
Conseiller municipaux & Conseillères municipales:	M.	Cyril	Baudin
	Mme	Magali	Besse Giorgi
	M.	Gérald	Bersier
	M.	Nicolas	Binet
	M.	Sylvain	Fuser
	M.	Samuel	Half
	M.	Ludowick	Jacot-Descombes
	Mme	Verena	Jendoubi
	Mme	Leïla	Kamel
	Mme	Annick	Maison
	M.	Olivier	Matthey-Jonais
	M.	Patrick	Mayer
	Mme	Zita	Minasso-Rota
	Mme	Suzanne	Schedler
Maire:	M.	René	Riem
Adjoints:	Mme	Maria	Scheibler
	M.	Claude	Bieri
Procès-verbaliste:	Mme	Céline	Fournier

* * *

ORDRE DU JOUR

1. Prestation de serment des conseillers(ères) municipaux(ales)
2. Election du Bureau du Conseil municipal
3. Nomination des membres aux diverses commissions

* * *

M. Fuchs ouvre la séance en annonçant qu'il lui appartient, en tant que doyen d'âge de ce Conseil, de présider cette assemblée, du moins jusqu'au point 2 de l'ordre du jour.

Il salue les présences respectives de Mmes les Conseillères municipales élues, de MM. les Conseillers municipaux élus, de M. le Maire, de Mme l'Adjointe et de M. l'Adjoint.

M. Fuchs se voit d'emblée dans l'obligation de faire une remarque d'ordre formel, liée au constat que l'ordre du jour comporte un point « Divers », ce qui contrevient aux prescriptions du Conseil d'Etat, lequel a fixé, au travers de son arrêté du 22 septembre 2010, l'ordre du jour de l'ensemble des Conseils municipaux cantonaux, dans lequel ne figure pas de point « Divers ».

Cette séance devra donc être levée après le point : « Nomination des membres aux diverses commissions ».

Conformément au même arrêté du 22 septembre 2010, il revient à **M. Fuchs** de donner au Conseil municipal lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 13 avril 2011, validant les élections des Conseils municipaux du 13 mars 2011, publié dans la FAO du 15 avril 2011 :

ARRÊTÉ

relatif à la validation de l'élection des conseillers municipaux du 13 mars 2011 Du 13 avril 2011

LE CONSEIL D'ÉTAT,

vu l'article 77, alinéa 1 et 3, de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982;

vu l'arrêté du 16 mars 2011, constatant les résultats de l'élection des conseillers municipaux, du 13 mars 2011 publié dans la Feuille d'avis officielle, du vendredi 18 mars 2011;

vu l'arrêt de la chambre administrative de la Cour de justice, du 17 mars 2011 (ATA/180/2011, dans la cause A/670/2011), admettant le recours de M. Philippe Jordan et annulant le scrutin du 13 mars 2011 relatif aux élections municipales dans la commune de Corsier;

vu l'arrêt de la chambre administrative de la Cour de justice, du 17 mars 2011 (ATA/181/2011, dans la cause A/624/2011), rejetant, dans la mesure de sa recevabilité, le recours de Monsieur Malek Adjadj demandant l'annulation des élections du 13 mars 2011;

vu l'arrêt de la chambre administrative de la Cour de justice, du 31 mars 2011 (ATA/213/2011, dans les causes A/830/2011 et A/855/2011), rejetant les recours de Messieurs Faruk Osmani et David Imhof relatifs au dépouillement des élections du conseil municipal de la commune de Meyrin du 13 mars 2011;

vu qu'un nouveau scrutin devra être organisé dans la commune de Corsier;

Vu que l'élection des conseillers municipaux dans les autres communes peut ainsi être validée,

Arrête

1. L'élection des conseillers municipaux, du 13 mars 2011, des communes d'Aire-la-Ville, Anières, Avully, Avusy, Bardonnex, Bellevue, Bernex, Carouge, Cartigny, Céligny, Chancy, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Choulex, Collex- Bossy, Collonge-Bellerive, Cologny, Confi gnon, Dardagny, Genève, Genthod, Grand-Saconnex, Gy, Hermance, Jussy, Laconnex, Lancy, Meinier, Meyrin, Onex, Perly- Certoux, Plan-les-Ouates, Pregny- Chambésy, Presinge, Puplinge, Russin, Satigny, Soral, Thônex, Troinex, Vandoeuvres, Vernier, Versoix et Veyrier est validée.

2. L'élection des conseillers municipaux, du 13 mars 2011, de la commune de Corsier n'est pas validée. Un nouveau scrutin aura lieu ultérieurement.

Certifié conforme, La chancelière d'Etat: Anja WYDEN GUELPA.

1. Prestation de serment des conseillères municipales et des conseillers municipaux

Après avoir invité les membres du CM à se lever, **M. Fuchs** prononce le serment.

« Je jure ou je promets solennellement : d'être fidèle à la République et Canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »

En commençant par ces dames, il prie chacune et chacun des conseillères et conseillers municipaux de bien vouloir, à l'appel de son nom, lever la main droite et proclamer « je le jure » ou « je le promets ».

Il appelle à cet effet chacune et chacun des élus nommément :

Magali Besse Giorgi
Verena Jendoubi
Leïla Kamel
Annick Maison
Zita Minasso-Rota
Suzanne Schedler
Cyril Baudin
Gérald Bersier
Nicolas Binet
Sylvain Fuser
Samuel Halff
Ludowick Jacot-Descombes
Olivier Matthey-Jonais
Patrick Mayer

2. Elections du Bureau du Conseil municipal

2.1 Président-e

M. Fuchs donne la parole au Conseil municipal afin de proposer un-e candidat-e au poste de Président du Conseil municipal.

M. Fuser présente la candidature de M. Fuchs

➤ **La nomination de M. Daniel Fuchs à la fonction de Président du Conseil municipal est acceptée à l'unanimité des membres du Conseil municipal, moins une abstention.**

Les conseillères et conseillers municipaux lui ayant confié l'honorable tâche de présider ce Conseil pour une année, il appartient donc à **M. Fuchs** de continuer à présider cette séance. Le ou la vice-président-e qui sera choisi-e par le CM devra, pour ce faire, l'assermenter.

2.2. Vice-président-e

Le Président donne la parole au Conseil municipal afin de proposer un-e candidat-e au poste de Vice-président du Conseil municipal.

Mme Jendoubi annonce la candidature de M. Baudin.

➤ **La nomination de M. Cyril Baudin à la fonction de vice-président du Conseil municipal est acceptée à l'unanimité des membres du Conseil municipal, moins une abstention.**

M. Baudin, en sa qualité de nouveau vice-président du Conseil municipal, procède à l'assermentation de M. Fuchs.

Après avoir invité les conseillères et conseillers municipaux à se lever, il fait lecture du serment :

« Je jure ou je promets solennellement : d'être fidèle à la République et Canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »

Le Président lève la main droite et proclame « je le promets ».

2.3 Secrétaire

Le Président demande à M. Mayer s'il accepte d'assurer la charge de secrétaire du Conseil municipal pour l'année à venir.

M. Mayer répond par la positive.

➤ **La nomination de M. Patrick Mayer à la fonction de secrétaire du Conseil municipal est acceptée à l'unanimité des membres du Conseil municipal, moins une abstention.**

3. Nomination des membres au diverses commissions

Le Président passe en revue les différentes commissions, en invitant les groupes respectifs à présenter leurs candidats.

M. Mayer précise que le sort d'Avully demain est dicté par le règlement du Conseil municipal, qui stipule que « chaque parti est représenté dans chaque commission par au moins un représentant ». Etant le seul élu membre du groupe Avully demain, **M. Mayer** présente donc sa candidature pour l'ensemble des commissions.

- **Commission des finances**

Président : M. Sylvain Fuser
Membres : Mme Annick Maison
M. Samuel Halff
M. Daniel Fuchs
M. Ludowick Jacot-Descombes
M. Gérald Bersier
M. Patrick Mayer

- **Commission scolaire, sports, loisirs et entretiens des bâtiments**

Présidente : Mme Annick Maison

Membres :
Mme Verena Jendoubi
Mme Suzanne Schedler
M. Olivier Matthey-Jonais
Mme Magali Besse Giorgi
M. Samuel Halff
M. Patrick Mayer

- **Commission des affaires sociales**

Présidente : Mme Verena Jendoubi
Membres : Mme Zita Minasso-Rota
Mme Magali Besse Giorgi
Mme Annick Maison
M. Olivier Matthey-Jonais
Mme Leïla Kamel
M. Patrick Mayer

- **Commission des bâtiments et travaux**

Président : M. Daniel Fuchs
Membres : Mme Annick Maison
Mme Magali Besse Giorgi
M. Syvlain Fuser
M. Gérald Bersier
M. Cyril Baudin
M. Patrick Mayer

- **Commission Agenda 21 et développement**

Président : M. Daniel Fuchs
Membres : M. Nicolas Binet
M. Olivier Matthey-Jonais
Mme Leïla Kamel
Mme Zita Minasso-Rota
Mme Suzanne Schedler
M. Patrick Mayer

- **Commission des routes, emplacements communaux et de l'environnement**

Président : M. Cyril Baudin
Membres : M. Daniel Fuchs
Mme Annick Maison
M. Nicolas Binet
M. Sylvain Fuser
M. Ludowick Jacot-Descombes
M. Patrick Mayer

- **Commission Fêtes et ad hoc**

Présidente : Mme Zita Minasso-Rota
Membres : M. Gérald Bersier
M. Nicolas Binet
M. Olivier Matthey-Jonais
Mme Magali Besse Giorgi
M. Samuel Halff
M. Patrick Mayer

- **Commission information et Internet**

Présidente : Mme Leïla Kamel

Membres : M. Samuel Halff
Mme Magali Besse Giorgi
M. Sylvain Fuser
Mme Verena Jendoubi
Mme Suzanne Scheidler
M. Patrick Mayer

- **Commission feu et protection civile**

Président : M. Nicolas Binet
Membres : M. Olivier Matthey-Jonais
M. Samuel Halff
Mme Leïla Kamel
M. Ludowick Jacot-Descombes
M. Cyril Baudin
M. Patrick Mayer

- **Commission de réclamation**

Membre nommé par le Conseil d'Etat : M. Samuel Halff
Membre nommé par le Maire : M. Olivier Matthey-Jonais
Membres désignés par les groupes : Mme Magali Besse Giorgi
M. Ludowick Jacot-Descombes
M. Patrick Mayer

Le Président propose aux conseillères et conseillers municipaux d'entériner l'ensemble de ces décisions par un vote global.

➤ **Les décisions relatives à la désignation des présidents et membres des différentes commissions sont acceptées, à l'unanimité des conseillères et conseillers municipaux.**

Le Président clôt officiellement la séance à 20h00.

* * *

Le Maire, **M. Riem**, demande la parole, pour prononcer une **allocation de bienvenue** :

Mmes les Conseillères municipales,

MM. les Conseillers municipaux,

Vous venez de prêter serment, confirmant par là-même votre engagement pour la chose publique, aussi voulais-je vous féliciter et vous remercier de cet acte politique majeur envers notre Commune.

Vous serez bientôt amenés à prendre des décisions importantes pour le bien de la communauté, j'entends par là l'aboutissement, l'évaluation de projets essentiels tels l'essor du plan de quartier en discussion depuis plus de deux ans avec les services de l'Etat, la réflexion menée sur un futur espace de croissance intercommunale à Eaumorte.

Au-delà de toute considération partisane, privée, personnelle, l'intérêt général doit rester la préoccupation essentielle, indispensable dans la nouvelle fonction que vous occupez. Je suis persuadé que vous avez à cœur de mener à bien ces principes fondamentaux de notre démocratie.

Vive Genève, Vive Avully !